

Syndicat mixte du SCoT Montagne Vignoble et Ried

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale Montagne Vignoble et Ried du 3 septembre au 5 octobre 2018 à 12h

Par arrêté du 5 juillet 2018, le Président du syndicat mixte du Schéma de cohérence territoriale Montagne Vignoble et Ried (SCoT MVR) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de SCoT arrêté par le comité syndical du syndicat mixte en date du 8 février 2017.

Date et durée de l'enquête publique

L'enquête publique se déroulera du lundi 3 septembre 2018 à 8h30 au vendredi 5 octobre 2018 à 12h (soit un total de 33 jours). Le siège de l'enquête est fixé au syndicat mixte du SCoT Montagne Vignoble et Ried, 1 rue Pierre de Coubertin, 68150 Ribeauvillé.

L'enquête publique est menée en vue de permettre au comité syndical du syndicat mixte du SCoT MVR d'approuver le SCoT MVR.

Commission d'enquête

Le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné une commission d'enquête composée de Monsieur Jean Annahain, Président ; Mesdames Brigitte Reibel et Yvette Baumann, membres titulaires.

Dossier d'enquête publique est constitué

- des pièces administratives : note de présentation de l'enquête publique, arrêté du Président portant organisation de l'enquête publique relative au projet de SCoT MVR arrêté le 8 février 2017, décision du Tribunal administratif de Strasbourg désignant la commission d'enquête, délibérations du 26 février 2014 prescrivant la révision du SCoT MVR et portant définition des objectifs et modalités de concertation et du 8 février 2017 approuvant et tirant le bilan de la concertation relative à la révision du SCoT MVR et arrêtant le projet de SCoT MVR
- du projet de SCoT MVR arrêté le 8 février 2017 comprenant un rapport de présentation composé de 8 livrets (dont les informations environnementales tel l'état initial de l'environnement, le résumé non technique, l'évaluation environnementale), un projet d'aménagement et de développement durables (PADD), un document d'orientation et d'objectifs (DOO) et ses annexes qui comprend également un document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC)
- du recueil des avis des personnes publiques associées, de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales membres du syndicat mixte ou voisins du périmètre du SCoT MVR, des avis des communes concernées par le périmètre du SCoT MVR issus de la consultation

Consultation du dossier d'enquête publique

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique pourra être consulté dans les lieux suivants aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public:

- Au siège de l'enquête publique, 1 rue Pierre de Coubertin, 68150 Ribeauvillé (un poste informatique sera en accès libre et gratuit)
 - Sur le site internet du SCoT MVR, hors le registre de l'enquête : www.scot-mvr.org
 - Au siège de la Communauté de communes du Pays de Ribeauvillé, 1 rue Pierre de Coubertin, 68150 Ribeauvillé, et de la Communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg, 31 rue du Geisbourg, 68240 Kaysersberg-Vignoble
 - Dans les Mairies de chacune des 24 communes du périmètre du SCoT Montagne Vignoble et Ried : Ammerschwihr, Aubure, Beblenheim, Bennwihr, Berghelm, Fréland, Guémard, Hunawihr, Illhausern, Katzenthal, Kaysersberg-Vignoble, Labaroche, Lapoutroie, Le Bonhomme, Mittelwihr, Orbey, Ostheim, Ribeauvillé, Riquewihr, Rodern, Rorschwihr, Saint Hippolyte, Thannenkirch, Zellenberg
 - Dans les lieux de permanence d'accueil du public par la commission d'enquête
- Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du syndicat mixte du SCoT MVR avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Observations et propositions du public

Le public pourra consigner ses observations sur l'un des registres d'enquête ouvert à cet effet et disponible dans les lieux d'enquête publique, ou adresser un écrit au Président de la commission d'enquête soit par courrier postal adressé au Syndicat mixte du SCoT MVR, Enquête publique sur le SCoT MVR, 1 rue Pierre de Coubertin, 68150 Ribeauvillé soit par mail à : enquete-publique.scot-mvr@cc-ribeauville.fr

Les observations, remises au Président de la commission d'enquête ou transmises par voie postale et voie électronique seront consultables au siège de l'enquête publique et sur le site internet du syndicat mixte dans les meilleurs délais.

Accueil du public par la commission d'enquête

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public :

- le lundi 3 septembre 2018 de 16h à 18h au siège de la Communauté de communes du Pays de Ribeauvillé,
- le lundi 17 septembre 2018 de 16h à 18h au siège de la Communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg,
- le mercredi 26 septembre 2018 de 14h à 16h au siège de la Communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg,
- le vendredi 5 octobre 2018 de 10h à 12h au siège de l'enquête publique, Syndicat mixte du SCoT Montagne Vignoble et Ried

Rapport et conclusions

Le rapport et les conclusions du Président de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an à l'issue de l'enquête publique, au syndicat mixte du SCoT MVR, dans les deux établissements publics de coopération intercommunale membres du syndicat mixte, dans les mairies de chacune des communes du périmètre du SCoT, sur le site internet du syndicat mixte : www.scot-mvr.org.

Des informations sur le projet de SCoT Montagne Vignoble et Ried ou sur l'enquête peuvent être obtenues auprès du Président ou de l'équipe technique par courrier adressé au Syndicat mixte du SCoT Montagne Vignoble et Ried – 1 rue Pierre de Coubertin – 68150 Ribeauvillé, par téléphone au 0389732715, par courrier électronique à l'adresse : stephanie.lotz@cc-ribeauville.fr